



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7054^e séance

Mercredi 30 octobre 2013, à 10 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mehdiyev.	(Azerbaïdjan)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M ^{me} King
	Chine	M. Shen Bo
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 14 octobre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/606)

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2077 (2012) (S/2013/623)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 14 octobre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/606)

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2077 (2012) (S/2013/623)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Somalie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je salue la présence à la table du Conseil de S. E. M^{me} Fowsiyu Yusuf Haji Adan, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Somalie.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/623, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2077 (2012). J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/606, qui contient une lettre datée du 14 octobre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je souhaite la bienvenue au Vice-Secrétaire général, S. E. M. Jan Eliasson, et je lui donne la parole.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je suis honoré de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil au sujet de la Somalie. Cet exposé revêt une grande importance à mes yeux. J'entretiens une relation de longue date avec la Somalie. Il y a 21 ans, je me suis rendu dans ce pays en ma qualité de premier Coordonnateur des secours d'urgence. Je garde un souvenir précis et douloureux des immenses souffrances dont j'ai été témoin à l'époque – je dirai même les pires qu'il m'ait été donné de voir.

Pendant des décennies, il a été difficile d'imaginer comment la Somalie pourrait s'extraire du conflit et du malheur. Le weekend dernier, j'ai enfin pu me rendre de nouveau à Mogadiscio. La différence par rapport à 1992 était remarquable. J'y ai vu l'espoir et la

détermination. J'y ai vu des boutiques et des cafés, des pêcheurs et des agents de la circulation, des taxis et des sites de construction. J'y ai vu ce dont tous les membres du Conseil entendent parler depuis un an – l'émergence d'une Somalie nouvelle.

J'ai eu de longues réunions très franches et extrêmement intéressantes avec le Président somalien, Hassan Sheikh Mohamud, le Premier Ministre, le Président du Parlement, la Ministre des affaires étrangères et pratiquement tous les autres membres du Gouvernement. J'ai également rencontré des représentants de l'Union africaine et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), des responsables de la sécurité, ainsi que les représentants de la communauté diplomatique, de la société civile et de notre dévouée équipe de pays des Nations Unies. Durant ces rencontres, nous avons longuement parlé de la réconciliation nationale. Mes interlocuteurs ont souligné la nécessité de créer une culture de dialogue et de suivre une nouvelle approche en ce qui concerne l'engagement régional.

Le Gouvernement a réaffirmé son attachement au fédéralisme et au partage des pouvoirs entre le centre et la périphérie. J'ai exhorté le Président à poursuivre sa politique de main tendue et à promouvoir un dialogue sans exclusive sur la forme future du fédéralisme dans le pays. L'ONU a l'intention d'accroître sa présence dans les régions et de renforcer les liens entre les régions et le Gouvernement fédéral. J'ai insisté sur l'importance que revêtent le renforcement des institutions, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Nous avons convenu qu'une équipe de l'ONU se rendrait en Somalie le mois prochain afin de fournir des conseils sur le niveau d'appui nécessaire dans la perspective des élections nationales de 2016.

Nous avons également parlé de la nécessité d'œuvrer à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État. J'ai félicité le Gouvernement de la conclusion du New Deal pour la Somalie, qui fixe les priorités du pays. L'ONU va ajuster pleinement ses efforts pour appuyer ces objectifs. En compagnie du Président, Hassan Sheikh Mohamud, j'ai visité les nouveaux bureaux de l'ONU à Villa Somalia, à Mogadiscio, dont la construction est presque terminée et où le personnel de l'ONU et du Gouvernement somalien travailleront côte à côte comme il se doit.

La Mission de l'Union africaine en Somalie a beaucoup fait pour permettre à la Somalie de parvenir à la période propice qu'elle connaît actuellement. Je

tiens à exprimer ma vive reconnaissance aux forces de l'AMISOM pour leur travail, les sacrifices qu'elles ont consentis et le partenariat extraordinaire noué entre l'Union africaine et l'ONU en Somalie. Je tiens également à saluer l'appui considérable que l'Union européenne a apporté à l'AMISOM.

Je tiens aussi à dire tout mon respect aux nombreux représentants de la communauté internationale et de la société civile qui travaillent actuellement à Mogadiscio ainsi qu'au personnel de l'ONU, dont plus d'une centaine d'internationaux déployés aujourd'hui à Mogadiscio sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Nicholas Kay, tandis que nous préparons la création d'une mission intégrée en janvier.

Je suis revenu réconforté par l'attachement du Gouvernement et du peuple somaliens et de leurs partenaires internationaux à la paix et à l'unité, ainsi qu'au développement et aux droits de l'homme. Mais, j'ai également trouvé des motifs de préoccupation. Comme le Secrétaire général le signale dans la lettre dont est saisi le Conseil aujourd'hui (S/2013/606), et comme je l'ai entendu d'un grand nombre de mes collègues sur le terrain, cette période d'espoir en Somalie est fragile. On attend beaucoup de l'ONU, de l'Union africaine et de l'AMISOM.

Les conclusions de la mission conjointe de l'Union africaine et de l'ONU en ce qui concerne la sécurité sont claires. Après 18 mois d'opérations fructueuses qui ont permis de chasser Al-Chabab des grandes villes, la campagne menée par l'AMISOM et les forces somaliennes a connu un coup d'arrêt ces derniers mois. Le commandant de la Force de l'AMISOM m'a expliqué que ni l'AMISOM ni l'armée somalienne n'avaient la capacité d'aller au-delà des zones déjà reprises. Il a affirmé qu'il leur serait difficile de tenir les territoires actuellement sous contrôle si le statu quo perdure.

Alors que ces forces demeurent essentiellement statiques, Al-Chabab reste mobile. Al-Chabab forme et recrute un grand nombre de jeunes, au chômage et mécontents. Le nombre d'attaques meurtrières a fortement augmenté. Bien qu'affaiblie, l'insurrection reste en mesure de mener des opérations terroristes, non seulement dans les zones qu'elle contrôle, mais également à Mogadiscio, à Kismayo et ailleurs, comme nous avons pu le constater le mois dernier avec la terrible attaque qui a visé le centre commercial Westgate à Nairobi. Le Secrétaire général et l'Union africaine recommandent tous deux que l'AMISOM et les forces somaliennes soient temporairement renforcées de manière importante

afin de maintenir la sécurité élémentaire nécessaire à la consolidation de la paix et de faire face à la menace changeante que pose Al-Chabab.

La lettre du Secrétaire général datée du 14 octobre décrit ces propositions en détail. Le renforcement recommandé des capacités de l'AMISOM, notamment par la fourniture d'hélicoptères et d'autres éléments habilitants, permettra à la Force de reprendre l'initiative contre les insurgés et de récupérer le contrôle des positions stratégiques exploitées par Al-Chabab pour générer des revenus et recruter et former des combattants. Les recommandations relatives à la fourniture de matériel non létal et d'un appui logistique aux forces de sécurité nationales somaliennes sont tout aussi cruciales. Cet appui concernerait le soutien médical, les transports, la livraison de tentes, de vivres et de carburant et permettrait aux Somaliens d'opérer efficacement aux côtés de l'AMISOM, et de renforcer ainsi leur capacité de conserver les zones reprises jusqu'à ce que la police nationale somalienne puisse prendre la relève, avec l'appui de la police de l'AMISOM. Cela est extrêmement important sur le long terme.

Les membres du Conseil se rappelleront que nous avons déjà fourni une assistance de ce type aux forces nationales de la République démocratique du Congo, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. De fait, je crois comprendre que le Conseil a récemment pris une décision semblable en ce qui concerne la République centrafricaine. Le Gouvernement somalien a reconnu que sans un appui aux forces de sécurité nationales somaliennes, aucun progrès significatif ne devait être attendu.

Dans ce contexte, je demande instamment au Conseil de sécurité de trouver les moyens de fournir l'appui nécessaire. Cela faciliterait également l'action cruciale menée par l'ONU et d'autres acteurs sur le terrain en faveur du relèvement et du développement. Il n'est pas facile de demander des ressources supplémentaires dans le climat financier difficile qui caractérise la période actuelle, mais il est de mon devoir d'avertir le Conseil que sans un appui accru, tous les efforts présents et passés que nous avons investis dans la paix, de même que ceux de millions de Somaliens, risquent d'être perdus.

Les succès obtenus en Somalie l'ont été grâce à une forme inédite de multilatéralisme. L'ONU, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union européenne ont travaillé

main dans la main, de manière imaginative, responsable et efficace. Si nous ne consolidons pas ces progrès en mobilisant des ressources supplémentaires et en renforçant notre présence sur le terrain, nous risquons de voir ce bel exemple de multilatéralisme essayer un revers et d'exposer la population somalienne à une violence et une pauvreté accrues.

Je voudrais maintenant appeler l'attention du Conseil sur le conseil donné par le Secrétaire général en ce qui concerne la sécurité du personnel des Nations Unies en Somalie. À Mogadiscio, j'ai rencontré des collègues des Nations Unies travaillant avec beaucoup de dévouement dans des conditions à haut risque. L'intensification, ces derniers mois, des attaques et des menaces met le personnel en grande difficulté. Dans le même temps, cette explosion constitue un obstacle important à l'application des résolutions 2093 (2013) et 2102 (2013), chargeant le Secrétaire général de renforcer la présence des Nations Unies en Somalie. Cela risque également de retarder nos activités essentielles de relèvement et de développement menées sur le terrain dans ce pays.

Suite à l'attaque du 19 juin, la capacité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de planifier et mettre en œuvre des programmes est sérieusement limitée. Je me suis rendu sur le site de l'attaque perpétrée à Mogadiscio afin de rendre hommage aux victimes et de remercier personnellement le personnel courageux des Nations Unies qui a protégé nos collègues ce jour-là. Ce fut un moment triste, mais il nous a rendu, mes collègues et moi, encore plus déterminés à ne pas laisser les extrémistes imposer leurs objectifs et, en inspirant la peur, mettre un frein à nos efforts visant à aider le peuple somalien.

La sécurité des Nations Unies à Mogadiscio et en Somalie appelle une attention immédiate. Nous nous devons de garantir à notre personnel des moyens d'hébergement sûrs et d'assurer la protection de leurs déplacements, nécessaires pour qu'il s'acquitte de sa mission. Compte tenu des moyens actuels de l'AMISOM et des conflits de priorités, il n'est pas réaliste de renforcer la protection des installations et des opérations des Nations Unies étant donné qu'elles vont être étendues. Je demande donc au Conseil d'autoriser le déploiement d'un groupe de gardes des Nations Unies pour protéger les sites des Nations Unies jusqu'à ce que les forces nationales soient en mesure d'assumer leur responsabilité.

Nous devons en même temps investir dans des mesures qui puissent renforcer la capacité du Gouvernement fédéral somalien de protéger les opérations internationales sur le long terme. C'est pourquoi nous recommandons d'appuyer des unités de police somaliennes afin d'assurer une sécurité mobile aux Nations Unies dans le cadre du développement du secteur de la sécurité dans le cadre du New Deal. Je prie le Conseil d'appuyer ces recommandations.

Il est essentiel que les efforts en matière de sécurité soient déployés conjointement avec les efforts concernant la situation politique, la consolidation de la paix et le développement. La sécurité, la réconciliation et le développement doivent progresser en parallèle afin de s'implanter et de se renforcer mutuellement. Cela apparaît dans les critères définis par le Secrétaire général en vue du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Ces critères comprennent des avancées dans la campagne contre Al-Chabab, le renforcement des capacités de l'armée nationale et de la police nationale somaliennes et des progrès sur le plan de la réconciliation, ainsi que des activités liées à la constitution et aux préparatifs pour les élections de 2016.

Ce sont là les étapes essentielles pour que les Somaliens et l'investissement de la communauté internationale en Somalie enregistrent des progrès d'ici à 2016. L'ONU continuera de travailler en coopération étroite avec le Gouvernement et les partenaires internationaux en vue de mettre en place ces conditions. Cela exige une stratégie intégrée qui associe une volonté politique et un appui à la consolidation de la paix, à l'état de droit et au développement. Si le Conseil le décidait, le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies pourrait alors représenter une stratégie de sortie pour les opérations actuelles et un tournant dans nos efforts de paix en Somalie.

Je voudrais maintenant aborder brièvement le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes (S/2013/623). Ce rapport nous rappelle de manière opportune à quel point des instruments relatifs à la sécurité peuvent être efficaces pour combattre des forces déstabilisatrices. Le nombre d'actes de piraterie a considérablement baissé. Dans le même temps, le rapport souligne qu'une stratégie globale est nécessaire pour consolider les gains acquis en matière de sécurité. Il faut faire plus pour s'attaquer aux causes profondes de la piraterie en Somalie. Comme l'indique le Secrétaire

général dans son rapport, la situation concernant la sécurité, le développement et la gouvernance ne s'est pas suffisamment améliorée pour dissuader les criminels d'attaquer des navires et de prendre des marins en otages.

Nous devons rester sur nos gardes. La présence navale internationale demeure essentielle pour mener des opérations de lutte contre la piraterie en application de la résolution 2077 (2013). De même, il demeure essentiel que les États Membres s'engagent à poursuivre en justice les personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de piraterie. J'appelle également les États Membres à intensifier leurs efforts en vue de l'élaboration d'une stratégie concernant les ressources et la sécurité maritimes de la Somalie. Il s'agit du point d'ancrage qui permettra d'améliorer la gouvernance des ressources maritimes de la Somalie et de multiplier les débouchés économiques pour ses citoyens.

Ce rapport insiste sur l'importance d'une action internationale coordonnée et de mesures d'autoprotection élaborées par le secteur des transports maritimes. Je salue le travail réalisé par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes pour favoriser la coopération, partager l'information et mobiliser des ressources. À l'avenir, il faudra s'intéresser de près et de manière soutenue aux problèmes pratiques et juridiques conditionnant le déploiement de personnel de sécurité armé sous contrat privé à bord des navires.

Nous ne devons pas oublier que 60 marins sont toujours détenus par des pirates somaliens. Il s'agit d'un sujet de grave préoccupation à l'échelle internationale. Nous devons continuer d'insister pour que tous les otages soient immédiatement libérés.

À long terme, notre objectif commun est que la Somalie assume l'entière responsabilité de sa propre sécurité, dans le cadre de l'état de droit. Le Conseil a demandé aux autorités somaliennes de lui faire rapport sur la structure de ses forces de sécurité et de l'informer des mesures qu'elles prennent pour assurer la gestion sûre des armes et du matériel militaire en appliquant le principe de responsabilité, conformément aux dispositions de la résolution 2093 (2013). Je crois comprendre qu'un rapport à ce sujet devrait parvenir prochainement au Conseil. J'appelle le Gouvernement fédéral à le soumettre sans tarder.

Pour terminer, le Gouvernement et le peuple somaliens, ainsi que les partenaires internationaux, sont

sur le point de reconstruire un État brisé et de sauver des millions de personnes du conflit et de la pauvreté. La mobilisation de la communauté internationale en faveur de la Somalie est illustrée par les 2,4 milliards de dollars promis à Bruxelles en septembre au titre du New Deal. Néanmoins, sans un niveau de sécurité suffisant, ce pour quoi nous avons tant œuvré pourrait être perdu. L'attaque commise en juin contre les Nations Unies à Mogadiscio et l'acte terroriste perpétré à Nairobi en septembre montrent qu'Al-Chabab a l'intention d'obliger la communauté internationale à se retirer de Somalie et d'infliger des souffrances aux Somaliens afin de saper leur confiance dans le processus de paix – et, de fait, dans l'avenir. C'est pourquoi nous devons appuyer l'AMISOM tout en investissant dans les forces nationales somaliennes et dans la protection de notre personnel.

J'appelle le Conseil à envisager d'un bon œil ces recommandations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, de son exposé.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Somalie.

M^{me} Adan (Somalie) (*parle en anglais*) : C'est un véritable plaisir pour moi que d'être aujourd'hui une nouvelle fois présente ici afin de faire part de mon point de vue sur les difficultés rencontrées et les possibilités offertes en Somalie. Alors que le Conseil examine les conclusions de l'examen réalisé conjointement par l'ONU et l'Union africaine et la lettre adressée par la suite, le 14 octobre, par le Secrétaire général (S/2013/606), je demande à nouveau au Conseil de nous apporter son appui car je suis vraiment convaincue qu'il existe d'énormes possibilités en Somalie, au moment où notre État sort d'une transition politique fragile et où son nouveau Gouvernement s'affirme.

Comme l'a indiqué le Vice-Secrétaire général aujourd'hui, la Somalie est en train de changer. Je le remercie d'avoir pris le temps, malgré son emploi du temps chargé, de venir observer la réalité du terrain en Somalie.

Nous sommes très reconnaissants au Conseil et à l'ONU d'avoir maintenu l'attention internationale sur les souffrances des Somaliens. De tout mon cœur, je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil pour votre investissement personnel à l'appui de la Somalie. Nous ne doutons pas que notre souhait commun d'une Somalie en paix et plus

forte se réalisera. La détermination du Conseil et son partenariat soutenu à l'appui des priorités essentielles en Somalie sont un point critique en vue de promouvoir la paix et la sécurité mondiales.

Des progrès significatifs ont été réalisés en Somalie, et le Gouvernement somalien et son peuple sont déterminés à renforcer encore la coopération avec nos amis et avec le reste de la société mondiale. La Somalie est toujours vulnérable aux menaces intérieures et extérieures tandis qu'elle renforce son pouvoir pour asseoir son autorité et cherche à renforcer la primauté du droit. Dans ce contexte, l'État somalien a beaucoup progressé au cours de l'année écoulée. L'élection du Président Hassan Sheikh Mohamud a redonné aux Somaliens un sentiment d'espoir et d'optimisme. Le Gouvernement somalien est donc guidé par trois principes, à savoir, mettre en place des institutions gouvernementales nationales démocratiques dont les priorités de développement soient justes, inclusive et sensibles aux intérêts diversifiés du pays; favoriser l'unité nationale fondée sur les principes des droits de l'homme individuels, d'égalité et de justice; et renforcer nos partenariats avec tous les acteurs mondiaux sur la base de nos intérêts mutuels, du respect et de la coopération.

Dans le système international actuel, en vertu des principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, des États opérationnels et légitimes sont indispensables à la sécurité internationale, au commerce et aux relations politiques. La Somalie n'est plus un État en faillite. Beaucoup de Somaliens sont rentrés au pays pour y investir et le reconstruire. En outre, en raison de notre partenariat avec la communauté internationale et de son soutien indéfectible, ensemble nous avons expulsé les Chabab de Mogadiscio et d'autres grandes villes et agglomérations. Plusieurs ambassades et organisations internationales ont ouvert des bureaux en Somalie. Et, comme l'a dit aujourd'hui le Vice-Secrétaire général, l'ONU a rouvert son bureau à Mogadiscio. Les routes ont été remises en état et la prestation de services a progressivement recommencé. La démocratie en Somalie commence lentement mais sûrement à prendre racine.

Après le succès de la Conférence historique sur la Somalie tenue à Londres en mai 2012, une conférence pour la Somalie, organisée conjointement par le Gouvernement fédéral somalien et l'Union européenne dans le cadre du New Deal, a été tenue à Bruxelles le 16 septembre 2013, avec la participation de nombreux

gouvernements amis, d'organisations internationales et de partenaires. La Conférence a approuvé un New Deal pour la Somalie, un pacte qui établit des objectifs mesurables pour la reconstruction de la Somalie et exige des engagements précis en matière de mise en œuvre de la part du Gouvernement somalien et de ses partenaires internationaux. Cet arrangement offre un modèle plus solide de partenariat entre le peuple somalien et la communauté internationale. Notre gouvernement a agi rapidement pour assurer la mise en œuvre de ce pacte et a créé un conseil national de sécurité placé sous l'égide du Président Mohamud.

Nous comprenons que la sécurité durable en Somalie dépend de mise en place d'un secteur de sécurité somalien solide qui inclut la participation du peuple comme composante active de la reconstruction. Notre gouvernement est conscient que ses citoyens ne sont pas des chiffres mais des participants actifs. Ils doivent être convaincus que leur sécurité et le développement, ainsi que la capacité du Gouvernement à les assurer, existent dans une relation réciproque qui doit devenir toujours plus résiliente. En outre, nous tenons à noter que la stratégie de recrutement des Chabab cible les centres urbains et les zones défavorisées. En incluant la participation des citoyens, les faiblesses des structures organisationnelles des Chabab et leur avantage asymétrique seront mises au jour et contrées. À cette fin, il faudra améliorer la capacité des forces de sécurité, renforcer l'état de droit et mettre en place un système judiciaire efficace. Nous ne pouvons pas espérer la paix en Somalie si ses citoyens ne se l'approprient pas.

Nous sommes reconnaissants au Conseil de sécurité d'avoir partiellement levé l'embargo sur les armes en vigueur depuis 20 ans, afin de permettre aux forces de défense somaliennes, appuyées par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), de combattre les Chabab. La réalisation de cet objectif demeure une priorité de premier ordre pour la Somalie. Nous avons amélioré le mécanisme nécessaire à l'exécution avec succès de cet objectif. Lorsque notre Président s'est joint aux autres dirigeants africains plus tôt ce mois-ci à Addis-Abeba, il a envoyé au monde un message puissant qui a signalé l'unité du continent contre l'extrémisme.

La Somalie est consciente du coût élevé qu'entraîne la fourniture de nouveaux fonds pour l'équipement logistique dont nos troupes ont un besoin critique. Nous croyons également comprendre la logique et la pensée qui font que certains États membres du

Conseil de sécurité hésitent à ouvrir un nouveau chapitre susceptible de modifier les modalités actuelles en matière de financement. Nous demandons instamment à ces pays de voir les choses différemment parce que, face au fléau des Chabab et d'Al-Qaida et à leurs tactiques de guerre asymétrique qui visent à maximiser le désordre, le statu quo n'est pas une option. C'est pourquoi nous cherchons également à fournir à l'armée nationale somalienne le soutien logistique opportun dont elle a besoin pour accroître sa capacité et, finalement, vaincre les Chabab.

Le Gouvernement somalien souhaite rappeler que la décision de l'AMISOM – prise le 10 avril, de suspendre ses opérations en raison de graves contraintes logistiques – également compréhensible – a donné aux Chabab la marge de manœuvre nécessaire pour se regrouper et passer à l'offensive.

Je tiens à encourager et à exhorter les membres du Conseil de sécurité à agir rapidement afin de ne plus donner aux Chabab la possibilité de se regrouper, d'infiltrer les centres urbains et d'exporter leur idéologie maléfique. Chacun sait cependant que nous risquons tous de voir les Chabab reprendre des forces du fait d'un manque d'engagement militaire soutenu. Ce groupe continue d'être une menace mondiale, comme en témoignent les récentes attaques contre nos frères et nos sœurs au Kenya. Cela montre que les gains réalisés jusqu'à maintenant en Somalie peuvent être rapidement réduits à néant si nous continuons à agir comme par le passé. L'appui opérationnel de la communauté internationale à la Somalie devrait être renforcé compte tenu des conditions et des possibilités actuelles sans précédent.

Le peuple somalien sait très bien que le leadership local est crucial dans la lutte contre le terrorisme. Comme l'indique la lettre du Secrétaire général, la consolidation de la paix exige que nous améliorions la capacité et l'efficacité de l'armée somalienne. Ceci nécessite également l'utilisation d'une force « intelligente » à court et à long terme, ainsi qu'un programme de formation et de renforcement des capacités dont les composantes permettraient d'améliorer les systèmes d'instructions des sous-officiers. L'AMISOM et l'ONU sont convaincues que l'armée nationale somalienne a la capacité et la détermination requises pour garantir la sécurité des grandes villes et des infrastructures principales, mais elle a besoin d'un appui logistique accru. Encore une fois, cela nécessite une approche inclusive qui fasse appel aux yeux et aux oreilles du

public en tant que composante de l'espace public dans le cadre de la lutte contre les Chabab.

Les citoyens sont la base de tout réseau de renseignement et sont tout à la fois essentiels et nécessaires à l'optimisation des ressources. La stratégie globale pour assurer la sécurité après la guerre peut être conceptualisée dans la phrase « Bienvenue : construisez et défendez ». Les objectifs stratégiques de l'opération actuelle d'instauration de la paix en Somalie consistent à récupérer des zones occupées par les Chabab, à restaurer et à garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie, à soutenir le Gouvernement fédéral somalien dans sa lutte pour perturber, dégrader, affaiblir et vaincre les Chabab en fournissant un appui logistique efficace et tangible à la Somalie, lequel permettra d'appuyer l'opération militaire sur le terrain pour lui permettre d'élargir, de stabiliser et de contrôler les zones récupérées et interdire aux Chabab toute possibilité de nous replonger dans l'insécurité. Un autre objectif est de fournir à l'AMISOM les moyens dont elle a besoin en termes de troupes, de matériel militaire et de ressources qui lui permettront de se déployer dans d'autres domaines de coopération et de récupérer le territoire entier de la Somalie.

Il est essentiel pour la République fédérale de Somalie et la communauté internationale de combler l'écart important entre le soutien apporté à l'AMISOM et le rythme et l'ampleur des opérations, afin de ne pas laisser les terroristes exploiter cette lacune pour se regrouper, ni donner à l'ennemi la possibilité de recruter, d'intensifier son infiltration dans les centres urbains et de renforcer sa capacité à déstabiliser la région. En même temps, nous devons renforcer la capacité de l'armée nationale somalienne et des institutions de sécurité publique et de répression, et appuyer la mise en place d'une gouvernance efficace afin de pouvoir procéder à une élection générale en 2016.

Par conséquent, pour que la présence du Gouvernement fédéral de Somalie se fasse sentir dans les zones recouvrées, le Gouvernement somalien entend fermement mettre en œuvre son projet de rétablir dans l'immédiat la stabilité, la paix et la sécurité, ainsi que la fourniture des services. L'apport d'un appui non légal et logistique aux forces somaliennes, selon la proposition du Secrétaire général, permettra certainement d'assurer les capacités à court terme et la résilience à long terme des forces somaliennes.

Nous pensons que cette nouvelle stratégie doit être adoptée et je prie le Conseil de sécurité aujourd'hui

d'accorder cet appui à notre armée nationale somalienne en autorisant l'apport d'un important appui non létal et logistique. En appuyant cette ambition, il permettra de vaincre les Chabab/Al-Qaida et de réduire, à mesure que les forces de sécurité somaliennes reprennent le contrôle du pays, le rôle de combat des forces de l'AMISOM.

En conclusion, les troupes somaliennes sont activement engagées dans une guerre contre les Chabab et dans l'essor de la paix dans tout le pays. Un appui logistique doit être mis à disposition au niveau des unités afin que puissent être engagées des opérations militaires et civiles viables. Cet appui logistique est immédiatement nécessaire et ne doit donc pas être lié au calendrier de l'envoi de renforts et/ou de développement.

Je terminerai en remerciant de nouveau le Président et les membres du Conseil des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour aider la nation somalienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Puisqu'il s'agit de notre dernière séance programmée de ce

mois, j'aimerais remercier sincèrement de la part de la délégation azerbaïdjanaise les membres du Conseil, en particulier mes collègues représentants permanents, leurs collaborateurs respectifs et le secrétariat du Conseil de toute l'aide qu'ils nous ont apportée.

On l'a dit, nous avons eu un mois chargé. Nous n'aurions pu y parvenir seuls, sans le travail acharné, le soutien et la contribution constructive de chaque délégation et des représentants du Secrétariat, ainsi que des autres fonctionnaires qui fournissent avec compétence l'éventail des services de conférence que requiert le Conseil durant tout le mois. Alors qu'approche la fin de notre présidence, je suis certain de me faire l'interprète de l'ensemble des membres du Conseil en souhaitant à la délégation chinoise bonne chance pour le mois de novembre.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.